

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU	: 10 Décembre 2018
COMMISSION	: Aménagement du territoire - Infrastructures – Transport
TITRE DU RAPPORT	: RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : Renouvellement des Aides Réno’
RAPPORT N°	:
RAPPORTEUR	: M. Pierre BOLZE

Par délibération du Conseil du 19 Septembre 2016, modifiée en date du 25 Septembre 2017, la Communauté d'Agglomération a adopté un règlement d'intervention pour la mise en place d'un Fonds Local de Rénovation Énergétique (Aides Réno') à destination des particuliers qui s'engagent à réaliser des opérations de rénovations performantes.

L'appui financier s'élève à hauteur de 25% du montant TTC des travaux, plafonné à :

- 5 000 Euros pour les opérations de rénovation globale BBC (Bâtiments Basse Consommation), sur justificatif de la réalisation d'un audit Effilogis ;
- 2 500 Euros pour les opérations de rénovation BBC par étapes, avec la réalisation d'un bouquet de 2 travaux respectant des performances énergétiques minimales, avec, a minima, le traitement de l'enveloppe du bâtiment.

L'objectif pour la Communauté d'Agglomération était d'accompagner 65 projets dont :

- 15 opérations en rénovation globale ;
- 50 opérations de rénovation BBC par étapes.

Les crédits ont été inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

La date limite de demande de subventions avait été fixée au 31 décembre 2018, les bénéficiaires s'engageant à réaliser les travaux avant le 30 juin 2019.

À ce jour, 36 demandes de subventions ont été sollicitées, dont deux rénovations globales, soit un peu plus de moitié de l'objectif fixé.

Afin de poursuivre la dynamique engagée et mobiliser les crédits inscrits, il est proposé de prolonger le dispositif :

- les demandes de subvention pourront être déposées jusqu'au 30 Septembre 2019,
- les demandeurs devront avoir réalisé leurs travaux avant le 31 Décembre 2019.

Les conditions d'éligibilité, les catégories de travaux concernés, ainsi que les participations financières restent inchangées.

Le suivi technique des demandes sera toujours réalisé par le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois. L'instruction administrative est assurée par les services de la Communauté d'Agglomération.

Il est à noter que le projet de Loi de Finances 2019 prévoit de proroger deux dispositifs clefs de soutien à la transition énergétique :

- le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), jusqu'à fin 2019,
- l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), simplifié jusqu'à fin 2021.

Ces deux dispositifs sont cumulables avec celui de l'agglomération, renforçant ainsi l'incitation pour les particuliers.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la prolongation des Aides Réno' jusqu'à fin 2019, aux mêmes conditions.

Le Président,

Alain SUGUENOT

Avis de la Commission Aménagement du Territoire – Infrastructures – Transport (26/11/2018) :

Avis de la Commission Finances-Synthèse (28/11/2018) :

Décision du Conseil de Communauté :

PD/